



Espace Jacques PAOLI
26 Rue du Faubourg Saint Gervais
48000 Mende
Tél : 04-66-65-31-56
www.asalozere.org
asalozere@yahoo.fr

18 et 19 JUILLET 2025

REGLEMENT PARTICULIER

24^{ème} RALLYE REGIONAL

BAGNOLS LES BAINS

REGLEMENT PARTICULIER 24^{ème} RALLYE REGIONAL DE BAGNOLS LES BAINS 2025



REGLEMENT PARTICULIER RALLYE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES

Vendredi 23 mai 2025	Parution du règlement – Ouverture des Engagements
Lundi 7 juillet 2025 MINUIT	Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)
Samedi 12 juillet 2025	
9H00 à 16H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires - Centre Culturel Jean Castan – Bagnols les Bains
10H00 à 17H00	Ouverture reconnaissances – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaire)
Vendredi 18 juillet 2025	
9H00 à 13H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires - Centre Culturel Jean Castan – Bagnols les Bains
9H00 à 16H00	Ouverture reconnaissances – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaire)
15H00 à 20H45	Vérifications techniques, Rue de la Poste – Bagnols les Bains
15H00 à 21H00	Mise en parc fermé, Stade de Foot, Quartier le Clauzel- Bagnols les Bains
19H00	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs, Centre Culturel
21H30	Publication des équipages admis au départ, Application Sportity Publication des ordres et heures de départ, Application Sportity
Samedi 19 juillet 2025	
9H00	Départ du Rallye, Stade, Quartier le Clauzel- Bagnols les Bains (1 ^{er} VHC)
17H28	Arrivée du Rallye – Place de la Poste – Bagnols les Bains (1 ^{er} VHC)
17H45	Remise des prix sur le podium d'arrivée – Rue du Square – Bagnols les Bains Entre le CH6A (Arrivée Rallye) et l'Entrée en Parc Fermé Final
	Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH. Application Sportity – Téléchargement Obligatoire contre Emargement de l'Application 30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le Collège des CS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Lozère (ASA Lozère) organise le 24^{ème} Rallye Régional de Bagnols les Bains, en qualité d'organisateur administratif avec le Concours de l'Ecurie des Thermes.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée sous le permis d'organiser numéro R8/2025 en date du 23 Mai 2025 et par la FFSA sous le numéro 414 en date du 23 Mai 2025

Comité d'Organisation

Président : Cédric VALENTIN
Membres : Eva ESTEVES, Cédric GINIER, Kévin GINIER, Valérie GINIER, Cédric GROLIER, Thierry HOUBERDON, Kévin LABEAUME, Jérôme LAURET, Gilles LAUZE, Dominique MONNIER, Thierry SALANSON, Sylvain TABUSSE, Aurore TEVERO, Denis VALENTIN, Kévin VAZ DOS SANTOS

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA LOZERE – 26 Rue du Faubourg Saint Gervais –48000 Mende
Téléphone : 04.66.65.31.56

Permanence du Rallye :

Avant l'épreuve : ASA Lozère, Espace Jacques PAOLI, 26 Rue du Faubourg Saint Gervais 48000 Mende
A compter du Vendredi 18 Juillet 2025 8h, Centre Culturel Jean Castan à Bagnols les Bains

Organisateur technique

Nom : ASA Lozère

Adresse : 26 Rue du Faubourg Saint Gervais 48000 Mende

1.1P. OFFICIELS

Responsable mise en place moyens de sécurité :	Cédric GINIER	n° 28482
Observateur Ligue Occitanie Méditerranée :	Olivier COULET	n° 19312
Président des Commissaires Sportifs :	Fabien ZYCH	n° 4626
Commissaire Sportif :	Claude MARY	n° 1622
Commissaire Sportif :	Olivier COULET	n° 19312
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	n° 128253
Directeur de Course adjoint (<i>Validation Examen</i>) :	Jean Marie LIGNON	n° 307439
Adjoint au Directeur de Course :	Nathalie CHANTAGREL	n° 9549
Adjoint au Directeur de Course :	Sylvie ZYCH	n° 3416
Directeur de Course BBR (<i>Validation Examen</i>) :	Aurélié CUCHEVAL	n° 340281
Directeur de Course délégué ES1-3-5 :	Pascal MAGNE	n° 43098
Directeur de Course délégué ES2-4-6 :	Marc HABOUZIT	n° 7145
Médecin Chef	ADAMU 30	
Responsable Commissaire Technique :	Christophe GIMENO	n° 40651
Commissaire Technique :	Michel MOLINES	n° 9502
Commissaire Technique :	Dominique MONNIER	n° 55260
Commissaire Technique :	Yves PERIE	n° 54790
Commissaire Technique Stagiaire :	Thierry SALANON	n° 208141
Relations Concurrents :	Cédric GROLIER	n° 150811
Relations Concurrents :	Sabine PAULHAN	n° 136024

Tableau d’Affichage Officiel

Tableau d’affichage numérique : <https://www.asalozere.com> – onglet « Tableau d’affichage »

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l’application Sportity. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

L'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play).

Afin de s’assurer qu’au moins, 1 des membres de l’équipage à télécharger l’application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.

Le mot de passe est : **BLB25**

1.2P. ELIGIBILITE

Le 24^{ème} Rallye Régional de BAGNOLS LES BAINS compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 (Coefficient 2)
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Méditerranée 2025
- Le Challenge ASA LOZERE

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications Administratives obligatoires :

Elles auront lieu lors de la remise du roadbook au Centre Culturel Castan de Bagnols les Bains.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l’année en cours
- Photocopies de la 1ère page de la fiche d’homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l’identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...)

Les équipages devront présenter obligatoirement au **CH Vérifications Techniques, auprès des relations concurrents**, l'original de leur permis de conduire et l'original de leur licence

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le vendredi 18 juillet 2025 de 15h00 à 20h45 sur la place de Bagnols les Bains, suivant l’heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être “stickées” (plaques, numéros publicités, etc...) avant de passer aux vérifications techniques.

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage AUTO JD, Avenue du Soleil, Bagnols les Bains 48190 MONT LOZERE ET GOULET

Taux horaire de la main d’œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 24^{ème} Rallye Régional de Bagnols les Bains doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

Lundi 7 Juillet 2025 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- équipage 100% ASA Lozère : 240 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes qui seraient envoyés par e-mail ne seront considérées comme définitives, dès lors que le montant des droits d'engagements nous seront parvenus.

Les chèques devront être établis à l'ordre de "ASA LOZERE"

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou E-mail avant le début des vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans tout le village de Bagnols les Bains. Un plan des différentes zones sera remis à la distribution des road books.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 24^{ème} Rallye Régional de Bagnols les Bains représente un parcours de 131.79 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 : Mont Lozère (6,500 kms)

ES 2, 4, 6 : Goulet (6,830 kms)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 : Dans tous les rallyes asphaltés, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (NOTAMMENT LA VITESSE ET LE BRUIT) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passage en reconnaissances est limité à 3 au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves est interdit
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Le samedi 12 juillet 2025 de 10h à 17h

Le vendredi 18 juillet 2025 de 9h à 16h

Le road book sera à retirer : Centre Culturel Jean Castan Avenue de la Gare à Bagnols les Bains

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange avec inscription "COMMISSAIRE "
- Chef de poste : Chasuble Orange avec inscription "CHEF DE POSTE "
-

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1er	2 ^{ème}	3 ^{ème}
SCRATCH	150€	70€	50€
CLASSE	100€	50€ Si + de 5 partants	30€ Si + de 5 partants

Coupes : De nombreuses coupes récompenseront les concurrents

La remise des prix se déroulera entre le CH6A (Arrivée Finale) et l'entrée des concurrents en Parc Fermé Final.

La présence en parc fermé final est OBLIGATOIRE pour l'ensemble des concurrents ayant pointé au CH6A sous peine d'exclusion